



**PRÉFET
DE LA SEINE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION DE LA COORDINATION
DES POLITIQUES PUBLIQUES
ET DE L'APPUI TERRITORIAL**

**Bureau des procédures
publiques**

Affaire suivie par Tatiana Castello

13 AVR. 2021

Arrêté du

portant modification de l'arrêté du 23 mars 2021 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique préalable à l'approbation du plan de prévention des risques naturels (PPRN) relatif à des risques d'inondation du bassin versant de l'Austreberthe et du Saffimbec.

Le préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime,
officier de la Légion d'Honneur,
officier de l'Ordre national du mérite,

Vu	le code de l'environnement;
Vu	l'ordonnance n° 2020-560 du 13 mai 2020 fixant les délais applicables à diverses procédures pendant la période d'urgence sanitaire;
Vu	le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements;
Vu	le décret du Président de la République du 1 ^{er} avril 2019 portant nomination de M Pierre-André Durand, préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime.
Vu	le décret n°2021-217 du 25 février 2021 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence ;
Vu	le décret n°2020-1331 du 2 novembre 2020 modifiant l'arrêté du 29 octobre 2020 ;
Vu	l'arrêté préfectoral n° 2021-76 du 27 janvier 2021, portant délégation de signature à M. Yvan Cordier, secrétaire général de la préfecture de la Seine-Maritime;
Vu	Les arrêtés préfectoraux des 30 juin 2000 et 23 mai 2001 prescrivant le plan de prévention des risques d'inondation;
Vu	la demande présentée par le directeur départemental des territoires et la mer de la Seine-Maritime à l'effet de voir approuvé le plan de prévention des risques naturels relatifs à des risques d'inondation du bassin versant de l'Austreberthe et du Saffimbec ;
Vu	la consultation administrative;
Vu	le dossier de la demande;
Vu	la décision du tribunal administratif de Rouen désignant les membres de la commission d'enquête;
Vu	l'arrêté du 23 mars 2021 prescrivant l'ouverture de l'enquête publique préalable à l'approbation du plan de prévention des risques naturels (PPRN) relatif à des risques d'inondation du bassin versant de l'Austreberthe et du Saffimbec.

Considérant :

- que le contexte sanitaire actuel ne permet pas l'organisation d'une réunion publique,
- que tous les moyens sont mis à disposition afin que le public soit informé de l'enquête publique et en mesure de déposer ses propositions et observations dans les meilleures conditions possibles

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de la Seine-Maritime,

ARRÊTE

Article 1: L'article 1 de l'arrêté du 23 mars 2021 est modifié comme suit:

Il est procédé **du lundi 12 avril 2021 à 9 heures au lundi 31 mai 2021 à 17 heures**, soit pour une durée de cinquante jours, à une enquête publique à l'effet de voir approuvé le plan de prévention des risques naturels relatifs à des risques d'inondation sur le bassin versant de l'Austreberthe et du Saffimbec.

Article 2: L'article 5 de l'arrêté précité est modifié comme suit:

Un ou plusieurs membres de la commission d'enquête assure onze permanences, en présentiel et téléphoniques, afin de recevoir les observations du public aux lieux, jours et heures suivants:

- maison citoyenne de **Barentin** – 2 rue Emile Zola: lundi 12 avril 2021 de 9h à 12h
jeudi 20 mai de 14h à 17h
lundi 31 mai de 14 h à 17 h – 02 35 80 23 48
- mairie de **Pavilly**: samedi 17 avril 2021 de 9h à 12h – 02 32 94 52 02
- mairie de **Pissy-Pôville**: mardi 20 avril 2021 de 14h à 17h – 02 32 94 96 70
- mairie de **Bouville**: jeudi 22 avril 2021 de 9h à 12h – 02 35 91 27 59
- mairie de **Fresquiennes**: mardi 27 avril 2021 de 14h à 17h – 02 78 26 05 95
- mairie de **Butot**: vendredi 30 avril 2021 de 14h à 17h – 02 35 34 37 60
- mairie de **Villers-Ecalles**: mercredi 5 mai 2021 de 9h à 12h – 02 35 91 20 88
- mairie de **Limésy**: lundi 10 mai 2021 de 14h à 17h – 02 35 91 28 03
- mairie de **Saint Pierre de Varengueville**: samedi 15 mai 2021 de 9h à 12h – 02 35 37 52 46
- mairie de **Duclair**: mardi 18 mai 2021 de 9h à 12h – 02 35 05 91 50

Article 3 : Un avis au public faisant connaître cette modification est publié dans les deux journaux dans lesquels l'avis d'ouverture d'enquête publique est paru.

Cet avis est également affiché dans les communes concernées par le périmètre de l'enquête publique et mis en ligne sur le site internet de la préfecture de la Seine-Maritime (www.seine-maritime.gouv.fr) ainsi que sur le site du registre électronique <http://ppri-austreberthe.enquetepublique.net>

Article 4 : Le secrétaire général de la préfecture de la Seine-Maritime, le directeur départemental des territoires et de la mer de la Seine-Maritime, les maires des communes concernées et les membres de la commission d'enquête, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont copie leur est adressée.

Pour le préfet de la Seine-Maritime
et par délégation,
le chef de bureau,



Pascal Barbette